

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Granges d'Ans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Titulaires : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, LAGORCE Isabelle, BOUTOT Daniel, RODRIGUES Antonio, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, DEPRAETE BISBROUCK Odile, BOADA Stéphane.

Suppléants : AGENEAU Elodie, DESVAUX Rolande, QUEYROI Jean-Marie, DETRIEUX Jérôme, LARUE Pascale

Date convocation : 02/12/2025

Date affichage : 02/12/2025

EXCUSES : ROUBINET Florient, ROMER Corinne, MICHEL Elisabeth, TOURNAIRE Florent, MAGNEUX Marine, CHERQUI Didier

ABSENTS : MERCIER Gérard, PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, FERENCZI Guilaine, MOUSSEAUT Philippe, MICHEL Françoise, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : BALCAEN Philippe

N° : 2025-024

Objet : Appel de fonds aux communes pour la trésorerie du SIVOS

Dans un souci d'approvisionnement régulier de la trésorerie du SIVOS, le Président propose à chaque commune de :

- Verser un appel de fonds en **janvier 2026** pour le **premier trimestre 2026 (janvier à mars)** sur la base de 400€/enfant au prorata du nombre d'enfants scolarisés et résidants sur leur commune.
- Dans le cadre d'enfants en garde alternée résidants sur des communes différentes :
 - o 2 communes du SIVOS : participation partagée par moitié pour chacune des communes
 - o 1 commune SIVOS et une commune extérieure participation par moitié pour la commune SIVOS et autre moitié à la commune extérieure

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision de M. le Président, soit 400 € par enfant dans les conditions précisées en cas de garde alternée
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Adopté à l'unanimité

**Le Secrétaire de séance,
M. Philippe BALCAEN**

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 09/12/2025

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 15/12/2025

